



10000 habitants - votre administration
03 20 60 60 00 - 03 20 60 60 00

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Bruno CHARLET.

Présents : M. Bruno CHARLET, M. François PRUVOT, Mme Audrey PETIT, M. Jean-William HALAT, M. Thierry KEUP, Mme Françoise LEVEAUX, M. Cyrille PLATEAU, Mme Joëlle BLEUX, M. José PONTHEU, Mme Frédérique HANSENIUS, M. Grégory PINATEL, Mme Corinne DELDIQUE, M. Laurent DELALEAU, Mme Dominique RENARD, M. Daniel DA ROCHA LOPES, M. Julien ANDRIES, Mme LELOIRE Nathanaëlle

Absents : Mme Joëlle VALOGNES (procuration à Mme Françoise LEVEAUX), M. Frédéric MAKSYMOWICZ (procuration à M. Julien ANDRIES)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEVEAUX

Date de convocation du conseil municipal : le 02 avril 2026

Quorum :

Il est procédé à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Les procès-verbaux du conseil municipal du 17 février 2026 et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU PRÉSENT CONSEIL MUNICIPAL

N°01	Désignation d'un Président pour le vote du Compte financier 2025
N°02	Budget annexe Eau potable - Compte financier unique 2025
N°03	Budget annexe Eau potable - Affectation du Résultat N-1
N°04	Budget annexe Eau potable - Budget Primitif 2026
N°05	Budget communal - Compte financier unique
N°06	Budget communal - Affectation du Résultat N-1
N°07	Budget communal - Vote du taux des impôts locaux 2026
N°08	Budget communal - Vote du Budget Primitif 2026
N°09	Budget communal - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

N°10	Subventions 2026
N°11	Prime aux médaillés du travail
N°12	Renouvellement de la convention de partenariat ordonnateur-comptable
N°13	Commissions communales – Modification des membres
N°14	Achat des parcelles ZD43 et ZD149
N°15	Participation communale aux travaux organisés par le SIDEC
N°16	Modification du nom de l'impasse du Belvédère
N°17	Désignation des délégués au SIVU Les Murs Mitoyens du Cambrésis
N°18	Désignation des délégués au SIVU Aide à la personne SYMBIOSE
N°19	Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à l'agence Inord
N°20	Désignation d'un référent Emploi auprès de Cambrésis Emploi
N°21	Élection des membres de la commission d'Appel d'Offres
N°22	Élection des délégués au Syndicat intercommunal d'assainissement de Cambrai
N°23	Élection des membres de la Commission Communale des Impôts directs
N°24	Reconduction de l'attribution d'une Prime Naissance
N°25	Convention d'occupation précaire du cabinet médical

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-01

M. Le Maire rappelle qu'en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire ne peut assister au vote du Compte Financier Unique.

Il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection d'un Président de séance avant que ne s'engagent les débats sur le Compte Financier Unique.

Les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité M. Jean-William HALAT afin de Présider le Conseil Municipal pour le vote des comptes financiers uniques du Budget Communal et du Budget annexe Eau Potable.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-02

M. Le Maire rappelle que le budget Eau Potable est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'eau et d'assainissement.

La commune adopte désormais le compte financier unique qui se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte financier unique, présenté en annexe, est établi selon les normes réglementaires qui découlent de cette instruction.

Sous la présidence de M. Jean-William HALAT, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget annexe 2025 de l'Eau Potable qui s'établit ainsi :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	79 369,67 €	-56 538,74 €	22 830,93 €
INVESTISSEMENT	27 981,77 €	0,00 €	27 981,77 €
BUDGET GLOBAL	107 351,44 €	-56 538,74 €	50 812,70 €

	Résultat de clôture 2024	Exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Fonctionnement	22 481,49 €	22 830,93 €	45 312,42 €
Investissement	-25 437,97 €	27 981,77 €	2 543,80 €
Budget global	-2 956,48 €	50 812,70 €	47 856,22 €

Le conseil municipal, après que M. Le Maire ait quitté la salle, et après en avoir délibéré :

-Constata la reprise des résultats de clôture 2024

-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Pour 18 (16+2 pouvoirs) - Contre 0 – Abstention 0

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-03

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Bruno CHARLET,

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture 2024	Exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Fonctionnement	22 481,49 €	22 830,93 €	45 312,42 €
Investissement	-25 437,97 €	27 981,77 €	2 543,80 €
Budget global	-2 956,48 €	50 812,70 €	47 856,22 €

Le résultat de clôture 2024 en section de fonctionnement tient compte de la part affectée à l'investissement, soit 25 437,97€.

Affectation du résultat :

Compte 1068 : 0,00

R002 : 45 312,42€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-04

M. le Maire rappelle que le projet de Budget Primitif a été communiqué aux membres du Conseil Municipal le 02 avril 2026. Il présente ensuite à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 121 317.22€

Recettes : 121 317.22€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 087.60€

Recettes : 5 087.60€

Dominique Renard demande s'il est possible de mettre de l'eau au fond du cimetière.

Jean-William Halat indique qu'il y a de l'eau à l'entrée et une cuve à l'arrière. Une réflexion est à mener.

Il sera envisagé également de récupérer l'eau des toits des ateliers et également du Tordoir. Il reste à voir la question du transport de cette eau.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, Adopte le Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable.

Indemnités des élus année 2025

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique.

A ce titre, un état des indemnités perçues par les élus au titre de l'année N-1 doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal, pour information, avant l'examen du vote du budget de la collectivité.

Les membres du Conseil prennent acte du tableau des indemnités des élus pour l'année 2025.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-05

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que cette année, la commune adopte désormais le compte financier qui se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte financier unique, présenté en annexe, est établi selon les normes réglementaires.

Sous la présidence de M. Jean-William HALAT, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget communal 2025 qui s'établit ainsi :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 544 770,22 €	-2 460 779,77 €	83 990,45 €
INVESTISSEMENT	331 799,54 €	-410 403,09 €	-78 603,55 €
BUDGET GLOBAL	2 876 569,76 €	-2 871 182,86 €	5 386,90 €

	Résultat de clôture 2024	Exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Fonctionnement	409 439,33 €	83 990,45 €	493 429,78 €
Investissement	68 446,92 €	-78 603,55 €	-10 156,63 €
Budget global	477 886,25 €	5 386,90 €	483 273,15 €

Le résultat de clôture 2024 en section de fonctionnement tient compte de la part affectée à l'investissement, soit 161 000 €.

Le Conseil Municipal, après que M. Le Maire ait quitté la salle, et après en avoir délibéré :

-Constata la reprise des résultats de clôture 2024 et la prise en compte des restes à réaliser 2025 au budget principal

-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Pour 18 (16+2 pouvoirs) - Contre 0 – Abstention 0

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-06

M. Le Maire rappelle qu'en application de l'article L5217-10-11 du CGCT, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal sous la présidence de M. Jean-William HALAT, après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture 2024	Exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Fonctionnement	409 439,33 €	83 990,45 €	493 429,78 €
Investissement	68 446,92 €	-78 603,55 €	-10 156,63 €
Budget global	477 886,25 €	5 386,90 €	483 273,15 €

Le résultat de clôture 2024 en section de fonctionnement tient compte de la part affectée à l'investissement, soit 161 000€.

Au Compte Financier Unique 2025, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture de **493 429,78 €**.

M. Le Maire propose d'affecter ce résultat comme suit :

Article 1068 : 486.59 €

R002 : 492 943,19 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-07

Il est proposé aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de délibérer sur les taux d'imposition 2026.

M. le Maire rappelle qu'au taux départemental, à savoir 19,29% (arrêté en 2021) doit s'additionner le taux communal en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties.

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,14% (16,85+19,29)	36,14% (16,85+19,29)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47%	47%
Taxe d'habitation	14,60%	14,60%

M. Le Maire précise qu'il n'y aura pas d'augmentation au niveau communal mais probablement une augmentation de la part de l'état.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, décide, d'appliquer les taux ci-dessus pour l'année 2026.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-08

M. le Maire rappelle que le projet de Budget Primitif a été communiqué aux membres du Conseil Municipal le 02 avril 2026. Il présente ensuite à l'assemblée le budget primitif 2026 de la commune dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 997 531.11€

Recettes : 2 997 531.11€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 495 156,63€

Recettes : 495 156,63€

Julien Andries indique qu'il serait intéressant d'avoir un comparatif avec les dépenses 2025.

M. Le Maire indique que le personnel communal a été réuni récemment. Il explique qu'il leur a souligné l'objectif de chercher à optimiser les postes de charge et si possible de ne pas faire appel à des prestations de service.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'une dépense imprévue concernant l'achat d'un nouveau camion benne est inscrit en dépense d'investissement. L'ancien camion a vu son contrôle technique invalidé suite à un problème air bag. Au vu de l'ancienneté du camion (20 ans) la pièce de réparation est introuvable.

Certains élus vont tenter de voir avec leur réseau pour trouver cette pièce.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Budget primitif de la commune 2026.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-09

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en termes de fongibilité des crédits.

Il rappelle que la collectivité a adopté par délibération N° 2023/07/27-03 en date du 27 juillet 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme s'appliquera au budget communal.

Il rappelle également l'article L5217-10-6 du CGCT qui dispose que dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant pas dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

-autorisent M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chaque section

-donnent tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-10

M. le Maire propose aux élus de voter les subventions 2026 comme suit :

Associations	Montant en euros	Nombre de voix
Judo Club	4 000€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Tennis de Table	5 000€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Olympique Saint Olois	7 000€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Pétanque	550€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Harmonie l'Avenir	1 400€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Les Joyeux Saint Olois	600€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Les Amis de la Marlière	500€	16 pour (14+2 pouvoirs) <i>Mme Audrey PETIT, M. François PRUVOT, Nathanaëlle LELOIRE quittent la salle et ne prennent pas part au vote</i>
Club de Loisirs Kennedy	500€	19 pour (17+2 pouvoirs)
ACPG Anciens Combattants	400€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Comité de Loisirs du Personnel Communal	2 000€	19 pour (17+2 pouvoirs)
APE Jules Ferry	500€	19 pour (17+2 pouvoirs)
APE Ringeval	500€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Mutuelle Sainte Olle	300€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Raillencourt Sainte Olle Animation	300€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Commanderie de Cambrai Fraternité des templiers de France	300€	18 (16+2 pouvoirs) <i>M. Grégory PINATEL quitte la salle et ne prend pas part au vote</i>
Autres		
UFC Que Choisir	200€	19 pour (17+2 pouvoirs)
D.D.E.N	100€	19 pour (17+2 pouvoirs)
USEP de Cambrai centre	150€	19 pour (17+2 pouvoirs)

Epicerie sociale	250€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Secours Catholique	100€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Amicale des donneurs de sang	100€	19 pour (17+2 pouvoirs)
Centre Communal d'Action sociale	20 000€	19 pour (17+2 pouvoirs)

M. Le Maire explique qu'il a été proposé à certaines associations (judo, football, tennis de table) de faire des dossiers de subvention pour recevoir d'autres aides et de les aider dans le montage de ces dossiers.

Julien Andries tient à souligner un problème : il explique que Grégory Pinatel, élu communal, a beaucoup exposé son association lors de la commission des finances et sa demande de subvention. Une question est posée concernant l'existence d'une liste des associations.

Cette liste existe sur Internet et va être mis à l'étude l'élaboration d'une fiche simple à destination des habitants.

Pour le vote, les responsables des associations sont invités à sortir.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-11

M. le Maire propose d'attribuer une prime de **40 euros** aux récipiendaires de la médaille du travail et de la médaille agricole domiciliés dans la commune comme suit :

MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL - PROMOTION DU 14 JUILLET 2025		
Nom-prénom	Adresse	Echelon
Mme LAMBERT Emilie	359 B route d'Arras	Argent
M. LARIVE Emmanuel	21 rue de l'Eglise	Vermeil
M. LIETARD Bruno	35 rue de l'Eglise	Or
Mme THONON Justine	37 rue des Potiers	Argent
M. ZERREISS Dominique	3 Impasse Malakoff	Vermeil

MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL - PROMOTION DU 1^{ER} JANVIER 2026		
Nom-prénom	Adresse	Echelon
Mme ALVES DE ARAUJO Christine	5 rue de la Lorraine	Vermeil
M. DEFOSSEZ Rémy	45 rue de l'Eglise	Argent
Mme DELCROIX Natacha	4 rue des Potiers	Argent
M. TAISNE Christophe	23 rue du Petit Bois	Vermeil
M. THUIN Dominique	39 rue de l'Eglise	Grand Or

MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE – PROMOTION DU 1^{ER} JANVIER 2026

Nom-prénom	Adresse	Echelon
M. FLAMENT Alain	1 rue de la Cantinière	Grand Or

Une proposition d'augmentation a été faite, elle sera revue en 2027.

Après en en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité l'attribution de cette prime d'un montant de 40 euros.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-12

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que M. Hodent, comptable de la trésorerie de Cambrai, l'a sollicité afin prolonger le partenariat « ordonnateur-comptable » dans le cadre de la dépense pour un contrôle allégé en partenariat.

Pour rappel, ce protocole nécessite de réaliser tout d'abord un auto-diagnostic conjoint ordonnateur-comptable de la chaîne de la dépense (paie et hors paie), à l'aide de documents supports.

Une convention entre la DGFIP et la commune de Raillencourt Sainte Olle permettra pour le service de gestion comptable en partenariat avec la commune d'effectuer un contrôle à posteriori et uniquement sur 1 % des dépenses et ceci pour 100 mandats sur la gestion au maximum. Le comptable effectuera ensuite un bilan en partenariat avec la commune.

La philosophie de ce conventionnement étant de concentrer les énergies sur les dépenses à enjeux marchés publics, dossiers complexes, etc...

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. Le Maire à signer la convention avec le centre des finances publiques de Cambrai.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-13

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut former des commissions soit permanentes (durant toute la durée du mandat) soit temporaires (consacrées à un seul objet). Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Elles sont composées exclusivement des membres du conseil municipal qui fixe leur nombre. Dans les communes de 1.000 habitants et plus, la représentation proportionnelle est obligatoire en leur sein. Le conseil municipal doit chercher la pondération en s'assurant que chaque liste y ait au moins un représentant. Présidées de droit par le Maire, elles sont chargées d'instruire les dossiers soumis au conseil municipal et élaborent un rapport communiqué à l'ensemble du conseil municipal, ce dernier étant seul à prendre les décisions finales.

Suite à la démission de différents élus, M. Le Maire fait appel à candidatures pour les remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les membres des commissions comme suit :

1 - Commission Finances / Vie Economique

Joëlle BLEUX, Cyrille PLATEAU, Corinne DELDIQUE, José PONTHEIU, François PRUVOT, Jean-William HALAT, Audrey PETIT, Grégory PINATEL, Julien ANDRIES.

2 – Travaux / Cadre de Vie /Sécurité / Urbanisme

Cyrille PLATEAU, José PONTHEIU, Laurent DELALEAU, Joëlle BLEUX, Daniel DA ROCHA LOPES, Jean-William HALAT, Audrey PETIT, Julien ANDRIES.

3 – Enfance / Jeunesse / Périscolaire

Dominique RENARD, Joëlle BLEUX, Joëlle VALOGNES, François PRUVOT, Jean-William HALAT, Audrey PETIT, M. Frédéric MAKSYMOWICZ.

4 – Sport / Vie associative / Fêtes

Laurent DELALEAU, Grégory PINATEL, José PONTHEIU, Daniel DA ROCHA LOPES, Thierry KEUP, Jean-William HALAT, Audrey PETIT, François PRUVOT, Françoise LEVEAUX, Frédérique HANSENIUS, Corinne DELDIQUE, LELOIRE Nathanaëlle.

5-Social / Emploi

Joëlle VALOGNES, Frédérique HANSENIUS, Françoise LEVEAUX, Grégory PINATEL, José PONTHEIU, François PRUVOT, Joëlle BLEUX, Dominique RENARD, Joëlle BLEUX, LELOIRE Nathanaëlle.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-14

M. le Maire informe les élus qu'un terrain **cadastré ZD43 et ZD149** d'une superficie de totale de **39,95 ares** est mis en vente au prix de **35.000,00€**.

Le propriétaire a signé avec la commune une promesse de vente avec convention d'occupation précaire pour une durée de 10 ans. La commune a versé 3.500€ par an pendant 10 ans. La régularisation de la vente doit intervenir au plus tard le 30 juin 2026. Les indemnités versées par le bénéficiaire au promettant viendront en déduction du prix restant à payer au jour de la levée d'option fixée au 30 juin 2026.

M. le Maire expose que cette démarche d'acquisition initiale a été justifiée par un but d'intérêt public communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette vente chez Maître CARLIER, notaire à CAMBRAI.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-15

M. Le Maire rappelle que le SIDEC assure, par transfert de compétence, les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage pour l'éclairage public, l'équipement d'infrastructures sportives et la signalisation lumineuse tricolore.

Les travaux suivants ont été validés précédemment par le Conseil Municipal :

- ✓ Une rénovation de l'éclairage sportif au stade René DEFER (terrain principal) rue Pasteur. (Délibération N°2025/01/16-02)
Le plan de financement prévisionnel prévoyait une participation communale à hauteur de **27 528.96€**. Cependant une subvention de la Fédération Française de Football n'a pas été obtenue.
La participation communale a donc été revue à la hausse à hauteur de **32 133.57€**.
- ✓ Travaux de rénovation de l'armoire E intégrée au poste HTA/BT Val de Ste Olle rue des forestiers.
Le montant prévisionnel des travaux prévoyait une participation communale de **1 545.53€**.
Cependant la participation communale a été revue à la hausse à hauteur de **1 689.94€**

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les montants de la participation communale concernant les travaux du SIDEC repris ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-16

M. Le Maire informe l'assemblée que les services administratifs de la mairie ont été sollicités à plusieurs reprises par des usagers qui résident rue du Belvédère.
Ces derniers reçoivent régulièrement des courriers, voire des colis de personnes résidant impasse du Belvédère qui s'avère être le nouveau Béguinage.

Afin de régulariser la situation et de faciliter le repérage des services notamment des services de secours (SAMU, pompiers, police...), de la poste ou encore de diverses entreprises, il conviendrait de procéder au changement du nom de la voie piétonne desservant le Béguinage et dénommée « impasse du Belvédère ».

Monsieur le Maire propose que cette impasse soit renommée « rue du Belvédère » et de renuméroter les 10 logements à partir du numéro 11. Ainsi cette impasse deviendrait le prolongement de la rue du Belvédère déjà existante, et éviterait toutes confusions ultérieures.

Pour information, la numérotation des maisons du béguinage sera effectuée par Habitat Hauts de France.

Françoise Leveaux précise qu'une rencontre a eu lieu avec les résidents à l'initiative de Joëlle Valognes et qu'une aide leur a été proposée si besoin au niveau administratif.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. Le Maire à :

- modifier la dénomination de l'impasse du Belvédère en « **rue du Belvédère** »,
- à signer toutes les pièces nécessaires et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-17

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dispositions de l'article L422-1 du code de l'urbanisme.

Il explique que la commune dispose d'un document d'urbanisme opposable (PLU) et de l'arrêté préfectoral du 02/11/2005 portant création du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) « Murs Mitoyens » en vue de l'instruction des autorisations d'urbanisme des villes de Cambrai et Caudry

Il rappelle également la décision du conseil municipal d'adhérer au SIVU « Les Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 01/07/2015 pour lui confier l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme déposés sur le territoire communal.

Les articles 5 et 6 des statuts du syndicat mentionnent la désignation de 2 délégués pour représenter la commune à l'élection des membres du comité syndical, puis éventuellement à l'élection du bureau syndical.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

-confirme l'adhésion de la commune au SIVU Les Murs Mitoyens du Cambrésis pour lui confier l'instruction des différents dossiers d'urbanisme de compétence communale

-et désigne :

M. Bruno CHARLET (Maire) délégué titulaire et **M. PRUVOT François** (Adjoint au Maire), délégués pour représenter la commune au comité syndical du SIVU précité.

La participation financière de la commune est inscrite chaque année en dépenses du budget primitif

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-18

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Sivu « Aide à la personne sociale Symbiose » 379 rue Roger Salengro 59141 Thun l'Evêque dont la compétence s'exerce autour de l'aide à domicile.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner **un** délégué titulaire et **un** délégué suppléant pour représenter la commune pour la durée du mandat au sein de ce syndicat.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Premier tour de scrutin :

Est élu **délégué titulaire** à la majorité absolue (A obtenu 19 voix) :

Joëlle VALOGNES, née le 12/07/1957

Domiciliée 32 rue de la briqueterie à Raillencourt Sainte Olle

Est élu **délégué suppléant** à la majorité absolue (A obtenu 19 voix) :

RENARD Dominique, née le 07/07/1956

Domiciliée 6 rue du docteur Guerin à Raillencourt Sainte Olle

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-19

M. Le Maire rappelle l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Cet article dispose également que « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales»,

Il rappelle la délibération n° 2017/04/18 du 18 avril 2017 par laquelle la commune a adhéré à iNord.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux , il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune à iNord.

M. Bruno CHARLET est seul candidat en qualité de représentant titulaire.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Bruno CHARLET comme représentant titulaire à l'agence iNord.

M. Jean-William HALAT est seul candidat en qualité de représentant suppléant.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Jean-William HALAT comme représentant suppléant à l'agence iNord.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-20

M. Le Maire explique que suite au renouvellement des Conseils municipaux il est demandé aux élus de désigner le ou la référent(e) Emploi de la commune auprès de l'association Cambrésis Emploi parmi ses membres. Il est fait appel à candidature.

Mme Joëlle VALOGNES se porte volontaire.

A l'unanimité, Mme Joëlle VALOGNES est désignée Référente Emploi auprès de Cambrésis Emploi.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-21

M. Le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Outre le Maire qui en est son président, cette commission est composée de **TROIS** membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il y a lieu également de désigner trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des titulaires ;

Election des 3 titulaires : Considérant qu'après appel à candidatures, une seule liste de candidats a été déposée pour l'élection des trois membres titulaires.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par M. le Maire :

M. Jean-William HALAT, M. François PRUVOT, Mme Audrey PETIT sont élus membres titulaires de la C.A.O.

Election des 3 suppléants : Après appel à candidatures, une seule liste de candidats a été déposée pour l'élection des trois membres suppléants.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par M. le Maire :

Mme Joëlle BLEUX, Mme Françoise LEVEAUX, M. Laurent DELALEAU sont élus membres suppléants de la C.A.O

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-22

M. Le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner **deux** délégués titulaires et **deux** délégués suppléants au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cambrai).

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Premier tour de scrutin :

Sont élus **délégués titulaires** à la majorité absolue (ont obtenu 19 voix) :

François PRUVOT, né le 03/09/1963

Domicilié 7 rue de Fontaine Notre Dame à Raillencourt Sainte Olle

Jean-William HALAT, né le 20/01/1984

Domicilié 1110 route d'Arras à Raillencourt Sainte Olle

Sont élus **délégués suppléants** à la majorité absolue (ont obtenu 19 voix) :

M. José PONTHEU, né le 13/06/1975

Domicilié 12 rue de la Lorraine à Raillencourt Sainte Olle

M. Daniel DA ROCHA LOPES, née le 27/11/1976 à Cambrai

Domiciliée 783 route d'Arras à Raillencourt Sainte Olle

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-23

M. Le Maire explique que conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Celle-ci est composée du maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (commune de plus de 2.000 habitants). Il convient à la suite des élections municipales, de procéder à la constitution de la CCID.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants, en nombre double (soit 32 noms).

Les élus proposent la liste suivante :

<u>Commissaires titulaires :</u>	<u>Commissaires suppléants :</u>
Joëlle BLEUX	Bernard WANTE
Cyrille PLATEAU	Denis LEVEAUX
Jean-Marie MERCIER	Michèle BISIAUX
Brigitte BROGNET	Marie-Claude DESSORT
Philippe DEHON	Nathanaelle LELOIRE
Jean-François DELDIQUE	Raymonde HENNEQUIN
Jean-Clément MARGERIN	Jean-Michel SAUTIERES
Audrey PETIT	Jacky LELEUX
Thierry KEUP	Marielle DEPOMMIER
François PRUVOT	Aurélie BOMBLED
Rosario SIRNO	Jean-Michel BUSSY
Emilie GARDUNO JUAN	Daniel DANJOUX
Patrice GRANSART	Odile GILLERON
Louis SINOT	Valérie HIVET
Philippe LAUDE SAILLY LEZ CAMBRAI	Corinne PRUVOT
Evelyne LEMAIRE	Philippe LEDUC

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-24

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2021/02/18-05 en date du 18 février 2021, une prime de naissance de 40 € avait été attribuée.

Il précise que le versement de cette prime n'était valable que pendant la durée du mandat 2020-2026 et qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour sa reconduction.

Il propose donc au nouveau Conseil Municipal, la reconduction du versement de cette prime naissance d'un montant de 40 € pour la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de reconduire la prime « naissance » de QUARANTE EUROS (40€) et ce pendant la durée du mandat,
- précise que cette somme fera l'objet d'un virement sur le compte bancaire du ou (des) parent(s) figurant sur l'avis de naissance reçu en Mairie.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/15-25

M. Le Maire rappelle que par délibération 2025/04/10-14 du 10 avril 2025, le Conseil Municipal a autorisé M. Le Maire à établir une convention d'occupation précaire d'un bureau au cabinet médical pour une période d'un an à compter du 1^{er} mai 2025 au profit d'une psychologue et à fixer le montant de la redevance à 300 euros par mois charges comprises.

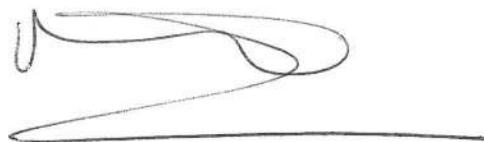
Cette convention arrivant à terme le 1er mai 2026, M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser :

- ✓ A prolonger la convention d'occupation précaire pour une période de 1 an qui sera renouvelée par tacite reconduction sous réserve de l'arrivée d'un nouveau médecin.
- ✓ A conserver le montant de la location à 300€ correspondant à une mensualité charges comprises de la location

Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité ces propositions.

La séance est levée à 21 heures 15 minutes

La secrétaire de séance
Mme François LEVEAUX



Le Maire
Bruno CHARLET

